

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

Le neuf avril deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann Mesdames CLEMENT Nicole et HUBERT Bernadette.

Absents et excusés : Monsieur DURET Gérard et Madame GUIDON Muriel
Madame GUIDON Muriel a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon.
Monsieur DURET Gérard a donné procuration à Monsieur BLANCHARD Didier.

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

Le maire demande à l'assemblée d'effectuer une minute de silence en hommage à M. René Boillot, ancien maire de la commune de 1983 à 1995, décédé le 4 mars dernier.

Le maire propose à l'assemblée un rajout d'un point à l'ordre du jour : avis sur le projet de santé de l'Agence Régionale de Santé. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mars 2018

Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mars 2018.

Vote du compte de gestion 2017 des budgets « principal » et « eau et assainissement »

Bernard GERBENNE présente les comptes de gestion 2017 établis par la Trésorerie pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTE les comptes de gestion 2017 conformément aux écritures de la comptabilité administrative pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

Vote du compte administratif 2017 des budgets « principal » et « eau et assainissement »

L'assemblée examine les comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget « eau et assainissement », présentés par Bernard GERBENNE, conseiller municipal qui s'établissent comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 203 979.51 € Recettes : 246 098.33 € Excédent : 42 118.82 €

Investissement :

Dépenses : 103 653.28 € Recettes : 128 958.92 € Excédent : 25 305.64 €

Budget « eau et assainissement » :

Fonctionnement :

Dépenses : 102 449.60 € Recettes : 106 466.51 € Excédent : 4 016.91 €

Investissement :

Dépenses : 525.71 € Recettes : 29 063.54 € Excédent : 28 537.83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget « eau et assainissement ».

Affectation des résultats 2017 des budgets « principal » et « eau et assainissement »

Budget principal

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	Résultat CA 2016	Virement à la section d'investisss	Résultat de l'année 2017			Restes à réaliser 2017	Solde des Restes à réaliser	Prendre en compte Pour l'affectation des de résultat
					Résultat cumulé 2017			
INVEST	- 47 105,18 €		25 305,64 €	- 21 799,54 €	63 684,00 €	- 63 684,00 €	- 85 483,54 €	
					- €			
FONCT	162 379,21 €	97 419,18 €	42 118,82 €	107 078,85 €			107 078,85 €	
TOTAL	115 274,03 €	97 419,18 €	67 424,46 €	85 279,31 €			21 595,31 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	-21 799,54 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	107 078,85 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	85 483,54 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	21 595,31 €
Total affecté au c/ 1068 :	85 483,54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget eau et assainissement

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice

2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	Résultat CA 2016	Virement à la section d'investisss	Résultat de l'année 2017	résultats cumulés au 31/12/2017	Restes à réaliser 2017	Soldes des Restes à réaliser	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	189 927,43 €		28 537,83 €	218 465,26 €	13 000,00 €	- 13 000,00 €	205 465,26 €
					- €		
FONCT	203,50 €	- €	4 016,91 €	4 220,41 €			4 220,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017		218 465,26 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017		4 220,41 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017		
Déficit à reporter (ligne 002) en fonctionnement		

Vote du taux des 3 taxes 2018

Les membres du conseil étudient le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2018 et décident de ne pas les augmenter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2017 et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'habitation 13.92 %
- Taxe foncière sur la propriété bâtie 12.82 %
- Taxes foncière sur la propriété non bâtie 35.45 %

DIT que le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 129 583 €.

Vote du budget primitif 2018 des budgets « principal » et « eau et assainissement »

Bernard GERBENNE présente à l'assemblée les budgets primitifs 2018 pour le budget principal et le budget « eau et assainissement »

L'assemblée examine ces différents budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les budgets primitifs 2018 pour le budget principal et le budget « eau et assainissement » établis comme suit.

Budget principal équilibré :

Fonctionnement : dépenses et recettes : 267 152.00 €

Investissement : dépenses et recettes : 513 233.00 €

Budget « eau et assainissement » :

Fonctionnement équilibré : dépenses et recettes : 103 441.00 €

Investissement en suréquilibre : Dépenses : 56 026.00 € Recettes : 244 099.56 €

Vote du compte de gestion 2017 des budgets « principal » et « eau et assainissement »

Bernard GERBENNE présente les comptes de gestion 2017 établis par la Trésorerie pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte les comptes de gestion 2017 conformément aux écritures de la comptabilité administrative pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

Attribution des subventions 2018

Le maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer les subventions 2018 comme suit :

- Amicale du Jumelage : 160 € - Club des Amis de Ménétreux : 160 € - Amicale Sports et Loisirs : 260 €
- Société de chasse communale : 85 € - ADMR : 100 €

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Avis projet de santé de l'Agence Régionale de Santé

Conformément à la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a élaboré au cours des 16 derniers mois, en concertation avec tous les acteurs régionaux, le projet régional de santé. Tel que le prévoit le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016, le PRS est désormais soumis, pour avis, à différentes institutions et aux collectivités territoriales de la région, entre le 5 février et le 6 mai 2018.

Le maire indique que le conseil départemental de Côte-d'Or et le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté ont émis un avis défavorable en mettant notamment en avant pour la situation locale, les difficultés rencontrées à l'hôpital d'Alise Sainte Reine avec la suppression de 30 lits, ainsi que les difficultés de plus en plus récurrentes pour la prise en charge hospitalière dans notre secteur, à savoir, les services d'urgence surchargés et des hospitalisations dans des établissements éloignés et pas toujours adaptés au besoin de soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 8 voix pour et 1 abstention

EMET un avis défavorable au projet régional de santé (PRS) ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Questions diverses.

Tour de Côte-d'Or : le maire rappelle que le tour de Côte-d'Or partira de Ménétreux le 8 juillet et qu'il sera nécessaire d'organiser une réunion avec Pierre Lescure du SCO Dijon en vue de définir le programme de cette journée.

Fin de séance à 23H00